

La liste des lauréats du concours de la plus Grande Curiosité du Monde

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

- 1.790 M. TRICALLER Désiré, rue Danton, 29, à TRITH-LE-PORTIER.
- 1.791 M. ANNEBICQUE, rue de Marseille, à AVION.
- 1.792 M. DEHAUDT Georges, rue Léon-Gambetta, 63, à LILLE.
- 1.793 Mme Flora HOMBERT, rue du Vieux-Faubourg, 23, à LILLE.
- 1.794 M. Albert POTIER, rue des Plat, cour Laitier, 3, à SAINTE-NOBLE.
- 1.795 M. VANDEN BOS Louis, rue Victor-Hugo, 12, à MONS-EN-BAROEUL.
- 1.796 Mme HOTTILE, rue Serpentine, 2, à TOURCOING.
- 1.797 M. MESCHART Adolphe, rue de Cité des Postes, 14, à LILLE.
- 1.798 Mme BAREZELS-DUMOTIER, coen du Niveau, 9, à SAINTE-NOBLE.
- 1.799 Mlle RACHA DELESTREZ, rue Thiers, 125, à WATTIGNIES.
- 1.800 Mms COUQUE Gabrielle, rue Jules-Guesde, 11, à HEM.
- 1.801 M. BAILLON Marcel, rue Jean-Jacques Rousseau, Cité Lemaître, 3, à LOOS.
- 1.802 Mme MIDAVAIN Léon, rue Raspail, 116, à HELLEMMES.
- 1.803 M. DUBAIS Alexandre, rue d'Heuplin, 7, à SECLIN.
- 1.804 M. VERBREUCH Omer, Préfecture du Nord.
- 1.805 M. Gustave FAUQUEMBERGUE, rue du Tennis, 10, à LABUISSE.
- 1.806 M. DELECOURT Elie, rue Jules-Ferry, à DOUVRIIN.
- 1.807 M. ROUDA, Serge, rue des Arts, 132, ROUBAIX.
- 1.808 Mme LÉCROS Louise, rue des Fauvettes, 47, à HAILLICOURT.
- 1.809 M. BOCQUILLON Henri, route de Lens, à HAINEZ-LEZ-LA BASSEE.
- 1.810 M. CAIDIEN Jean-Baptiste, rue Jean-Jacques à CONDE-SUR-ESCAUT.
- 1.811 M. COLLETTE Marcel, rue du Japillaine, 13, à MAUBEUGE.
- 1.812 Mme DUBOIS Valentine, rue Denis du Poire, 54, à LILLE.
- 1.813 M. DERACHE Daniel, rue A. Jacques, 3, à LILLE.
- 1.814 M. BAILLEUX Samuel, Cité Lemaître, 12, à PÉQUIGNON.
- 1.815 M. DELFOSE Léon, rue Saint-Waast, 59, à ANZIN.
- 1.816 M. LUTILEUL Louis, rue de la Gare, 43, à BAISIEUX.
- 1.817 M. DELREUX Emile, rue Thiers, 19, à LYS-LEZ-LANNY.
- 1.818 M. JONCKS Julien, rue Fénelon, 13, à LILLE.
- 1.819 M. LEBRUN Jean, rue du Moulin, 37 bis, à WATTRELOS.
- 1.820 M. SAUMON Jean, rue Jean-Jacques, 113, à ANICHE.
- 1.821 M. BOUQU Fernand, rue du Nouveau-Monde, 43, à WAVRIN.
- 1.822 M. VANHOUTE Modeste, rue Etienne-Delort, 74, à HELLEMMES.
- 1.823 Mms PERUS Léon, rue du Cimetiére, à HAMEL.
- 1.824 M. RINGOT Alfred, Cité des Chauffeurs, 22, à SAINTE-NOBLE.
- 1.825 Mlle BRIFAUT Madeleine, rue Gustave-Delort, 33, à FLERS-BOURG.
- 1.826 M. LEMIRE Henri, rue de l'Alliance, 11, à MENIN-LIARD.
- 1.827 M. LÉVESQUE Delphine, rue de Tournai, 35, à ANAPPES.
- 1.828 M. BUCRY Paul, rue de Wazemmes, 181, à LILLE.
- 1.829 M. ROUART Jean, 28 bis, boulevard de l'Usine, à FIVES-LILLE.
- 1.830 M. MONTE Marcel, rue Lettin, 9, à LILLE.
- 1.831 M. DUPRET André, rue Mirabeau, 70, à MOUVAUX.

Lire demain, la suite de la liste des heureux 2.537 gagnants.

Les gagnants ont dû retirer leurs prix de la liste des heureux 2.537 gagnants. Les gagnants ont dû retirer leurs prix de la liste des heureux 2.537 gagnants. Les gagnants ont dû retirer leurs prix de la liste des heureux 2.537 gagnants.

Rejet de la demande de mise en liberté provisoire d'Almazoff

M. Matias, juge d'instruction, a fait connaître hier après-midi à Almazoff et à son avocat qu'il rejetait la demande de mise en liberté provisoire présentée par l'inculpé.

CA-VA-SEUL POUR FOURNEAUX

Le mendiant du bois noir

C'est, en effet, une bonne idée ! Comme ça, nous n'aurons gardé ces objets que le strict nécessaire. Tu as raison. Ça vaudra mieux.

Madette glissa dans son sac à main le portefeuille et le poudrier — et tous deux reprirent le chemin de Saint-Etienne.

La jeune fille trappa trois coups légers à la porte de la chambre n° 13.

Ce fut Mme Valmont qui ouvrit.

— Vous êtes donc là, maman ! s'écria Madette.

— Je t'avais bien dit, répéta Irène, qu'en venant du Chambon-Feugerolles, je passerais à la clinique.

— C'est vrai, mère, je n'y pensais plus.

— Mais toi, fille, par quel hasard te voit-on ici ? Allons, rentre... et reste pas au courant d'air.

Madette jeta un coup d'œil dans la chambre — près de la fenêtre, dans un fauteuil, Robert était assis, enveloppé dans sa robe de chambre.

— Je reviens de là-haut avec Jean, expliqua-t-elle à voix basse. Nous avons vu quelques personnes. Tout est terminé. C'est décidément L. Et la nation nous a donné



LA VIE MUSICALE

LE CINQUANENAIRE DE LA FONDATION DE LA FANFARE MUNICIPALE DE PHALEMPIN

Un comité vient d'être formé sous la présidence de M. Edouard Bassezy, pour l'organisation d'une fête à l'occasion du cinquantenaire de la Fanfare Municipale de Phalempin qui aura lieu irrévocablement le 25 Mai prochain.

Des à présent sont conviés à prendre part à cette fête toutes les sociétés musicales des environs. La franche et cordiale hospitalité des Phalempinois est un sûr garant que les sociétés se rendront nombreuses dans cette ville et que toutes elles recevront l'accueil le plus chaleureux.

LE FESTIVAL DE GALAIS

La Commission des fêtes de la ville de Calais a l'honneur de porter à la connaissance des sociétés musicales, qu'elle organise le dimanche 8 Juin au dimanche 28 septembre 1930, un grand festival permanent doté de 45.000 francs de prix en espèces et comprenant, en outre, d'importantes primes kilométriques attribuées à chaque musicien.

Ce festival est ouvert aux sociétés françaises et étrangères (harmonies, fanfares et trompettes).

Pour renseignements et envoi du règlement, s'adresser à M. Henri François, régisseur des fêtes, Mairie de Calais (Pas-de-Calais).

LE FESTIVAL PERMANENT DE MALO-LES-BAINS

La Commission municipale des fêtes de Malo-les-Bains organise un grand festival permanent de musique, du dimanche 20 avril au dimanche 23 septembre.

Ce festival est réservé aux sociétés françaises et étrangères : harmonies, fanfares, orchestres, symphonies et sociétés de trompettes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Victor Dubouché, secrétaire du festival, Mairie de Malo-les-Bains.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE TOURNAI (BELGIQUE)

A l'occasion du centenaire de la fondation du Conservatoire de Musique de Tournai (Belgique), M. Fernand Godart, directeur du Conservatoire, organise un grand concours international de musique, ouvert aux sociétés de chant et d'harmonie, fanfares, harmonies chorales mixtes et probablement au chant individuel.

Le Collège échevinal s'intéresse fort à ce projet qu'il favorise de son approbation. La date n'est pas encore définitivement arrêtée.

Les sociétés intéressées peuvent dès à présent demander tous renseignements à M. Fernand Godart, directeur du Conservatoire, à Tournai (Belgique).

UN FESTIVAL A GENTILLY (SEINE)

Un grand festival aura lieu le 1^{er} Juin 1930 à Gentilly (Seine). Les harmonies et fanfares y sont conviés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. E. Roch, conseiller municipal, 7, rue de Montrouge, à Gentilly.

CLASSEMENT DE SOCIÉTÉS

MM. Fernand Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes, et Henri Roussier, directeur de l'Harmonie Municipale du Quesnoy, tous deux membres de la Commission d'Alsace de la Fédération des Musiques de Noe et de l'Alsace, ont procédé au classement de l'Union Philharmonique d'Hautmont.

Après épreuve de lecture à vue et d'exécution, la société classée première en première division première section, fut autorisée à s'inscrire dorénavant en division supérieure deuxième section.

Les mêmes personnes ont également procédé au classement de l'Harmonie Municipale de Louvroil qui, après les épreuves habituelles, a été classée en 2^e division première section.

RECOMPENSES FEDERALES

Les sociétés fédérées sont invitées dès à présent à demander à M. l'Administrateur de la Fédération, 33, rue du Château, à Lille, les imprimés nécessaires à l'octroi des récompenses qui seront attribuées à l'occasion du Congrès de 1930, en spécifiant le genre et le nombre des propositions.

UN FESTIVAL A BAUVIN (NORD)

Le dimanche 27 avril aura lieu un grand festival à Bauvin (Nord). Nous ferons connaître dans notre prochaine chronique le règlement et la liste des primes.

LE CONCOURS DE NEUILLY-SAINT-FRONT (AISNE)

harmonies, fanfares, choras d'hommes, chorales mixtes, orchestre, estudiantins, fanfares de trompettes de cavalerie et de trompes de chasse, tambours et clairons, aura lieu le samedi 31 mai, dimanche 1^{er} juin et lundi 2 juin, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

Le règlement vient d'être élaboré et peut être demandé à M. Boulanger, secrétaire général du concours, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

ON DEMANDE DES MUSICIENS

Musiques Civiles

VICHY (Allier). — Piston solo, bugle solo, trombone solo, flûte solo, un premier cor ou alto, une première trompette, une basse et une contre-basse si b, et emplois et traitements suivant aptitudes, sont demandés par l'Harmonie Municipale de Vichy. S'adresser à M. Bourbé, directeur de l'Harmonie.

LE TRAIT (Seine-Inférieure). — La Lyra des Ateliers et Chantiers de la Seine Maritime, à Le Trait, demande : employés de bureau, comptables, dessinateurs, pointeurs, magasiniers et travailleurs de tout métier, de préférence musiciens amateurs sérieux, travail et logement assurés. S'adresser à M. Coley, chef de Musique à Le Trait.

Musiques Militaires

ORLEANS. — La Musique du 131^e R. I. à Orléans, accepte des engagements de 2, 3, 4 ans. Outre les primes d'engagement, de

La répression des troubles de Yen-Bay

Treize condamnations à mort

La population loyaliste réclamant une répression rapide des troubles de Yen-Bay, le gouverneur de l'Indochine a convoqué la commission criminelle. L'instruction a été conduite rapidement et une première audience a été tenue à Yen-Bay, hier. Quinze rebelles convaincus d'assassinat ont comparu. Treize condamnations à mort ont été prononcées ainsi qu'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité et une autre à vingt ans de travaux forcés. Les condamnés à mort comprennent un médecin, un instituteur, deux commerçants, trois cultivateurs, trois opoporeux et trois travailleurs.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Procès de presse à Lille

Un journal hebdomadaire lillois n'ayant pas inséré une réponse de M. Desiré Ley, de « Consortium de l'Industrie Textile », qui, dans un article s'étant jugé diffamé, le gérant de l'organe fut condamné par le Tribunal de Lille, à 100 fr. d'amende à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans cinq journaux.

Après plaidoiries de M^{rs} Feuey pour M. Desiré Ley et de M^{rs} Pénay, représentant de la partie civile, le Tribunal a condamné le journal à 100 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans cinq journaux.

50 ANS DE SUCCES

C'est à des formules qui ne vieillissent pas que la Tisane Bonnard, par exemple, qui dans un demi-siècle a obtenu le plus grand succès et le plus économique contre toutes les maladies du tube digestif, de la circulation et du sang : maux d'estomac, coliques, constipation chronique, varices, hémorroïdes, maux de tête, migraines, étourdissements, vertiges, névroses, maux de dents, etc. Essayez à votre tour la Tisane Bonnard, vous regretterez de ne pas l'avoir fait plus tôt ; 4,25 dans toutes les Pharmacies, ou 5 fr. par poste, Tisane Bonnard, 65, rue Louis-Blauc, Paris. Notice gratuite.

TISANE BONNARD

UN CAMION FUT TAMPONNE PAR UN TRAIN : TROIS TUES

On mande de Rome qu'à Folonica, un train venant de Massa-Martinis a heurté un camion transportant quarante ouvriers travaillant des mines de Gavorrano.

Trois de ces derniers ont été tués ; plusieurs sont grièvement blessés.

Un lieutenant belge est tué dans un accident d'aviation à Evre (DE NOTRE REDACTION BELGE)

Vendredi matin à 11 h. 15, un avion militaire quittait le terrain du champ d'aviation d'Evre pour effectuer des vols d'essai. Dans l'appareil avaient pris place l'adjudant Gillis et le lieutenant Debecker, observateur. Quand l'avion fut à une hauteur de mille mètres, on aperçut du la plane n des plans de l'avion qui se détacha. Quelques instants plus tard, l'adjudant Gillis touchait terre au moyen d'un parachute. L'appareil tomba en vrille dans un champ à environ un kilomètre de la plaine d'aviation.

Le lieutenant Debecker qui était resté dans l'appareil, tomba à l'eau et on le retrouva son cadavre complètement défiguré.

Les dommages de guerre

Louis Roncourt avait été condamné à Béthune pour escroquerie aux dommages de guerre, à 15 jours de prison, avec sursis, 500 francs d'amende et à la déchéance de la moitié de ses droits à indemnité.

Le cas de Roncourt était cependant assez délicat. Simple ouvrier avant la guerre, il n'avait pas réclamé moins de 400.000 francs de dommages et il avait encaissé près de 170.000 francs à titre d'indemnité. Mais les fonds ne lui ont pas porté bonheur, car depuis, il a fait faillite et il ne possède plus rien.

Malgré son déstabilisme, on peut-être bien en raison de son geste, Roncourt bénéficie de l'indulgence de la Cour, qui abaisse à huit jours, avec sursis, la peine de prison et à 200 francs, au lieu de 500 francs, l'amende infligée par le Tribunal de Béthune.

Abus de confiance à Lille

Henri Croy, surveillant de sucres à Anouillet-sous-Lyon, s'était présenté à Lille chez M. Vandebone, comme directeur-fondateur de la Sucrerie de La Bassée, au capital de 15 millions.

quelques secondes à peine, car le convalescent baissa les yeux, et, comme s'il avait compris qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, courba lentement sa tête sur sa poitrine, mais il avait eu le temps de la bouleverser jusque dans les tréfonds de son être, et c'est d'une voix mourante qu'elle balbutia :

— Serait-il possible ?


— Que se passe-t-il ? pensa Madette, voilà Robert qui a l'air bête comme un homme pris en faute, et maman qui est plus émue que le jour où elle m'a retrouvée.

— Irène ! contempla en silence le pauvre homme qu'elle avait devant les yeux. La tête basse, les épaules rentrées, les mains pâles posées à plat sur les genoux, Robert donnait l'impression de se repêcher sur lui-même, comme s'il avait voulu échapper aux regards de Mme Valmont qui le fouillaient jusque dans les fonds de l'âme.

Pour la première fois de sa vie, Irène venait de s'apercevoir que les yeux de Henri Valmont et ceux du mendiant du Bois-Noir avaient la même expression.

Et, petit à petit, en évoquant un passé douloureux et lointain, elle fit surgir de la cendre de ses souvenirs l'image de son mari et fut trébuchée de constater, qu'avec Robert, ils se ressemblaient comme deux frères.

Où l'homme qu'elle avait devant elle était bien le sosie d'Henri Valmont, tel qu'il aurait été avec vingt ans de plus. Dans son cœur, elle avait gardé la silhouette de son mari, jeune, sveltes... Elle retrouvait aujourd'hui cette même silhouette, assés, blessée, malaxée par la vie... mais les yeux, les adorables yeux de sa jeunesse, pleins de



LA VIE MUSICALE

LE CINQUANENAIRE DE LA FONDATION DE LA FANFARE MUNICIPALE DE PHALEMPIN

Un comité vient d'être formé sous la présidence de M. Edouard Bassezy, pour l'organisation d'une fête à l'occasion du cinquantenaire de la Fanfare Municipale de Phalempin qui aura lieu irrévocablement le 25 Mai prochain.

Des à présent sont conviés à prendre part à cette fête toutes les sociétés musicales des environs. La franche et cordiale hospitalité des Phalempinois est un sûr garant que les sociétés se rendront nombreuses dans cette ville et que toutes elles recevront l'accueil le plus chaleureux.

LE FESTIVAL DE GALAIS

La Commission des fêtes de la ville de Calais a l'honneur de porter à la connaissance des sociétés musicales, qu'elle organise le dimanche 8 Juin au dimanche 28 septembre 1930, un grand festival permanent doté de 45.000 francs de prix en espèces et comprenant, en outre, d'importantes primes kilométriques attribuées à chaque musicien.

Ce festival est ouvert aux sociétés françaises et étrangères (harmonies, fanfares et trompettes).

Pour renseignements et envoi du règlement, s'adresser à M. Henri François, régisseur des fêtes, Mairie de Calais (Pas-de-Calais).

LE FESTIVAL PERMANENT DE MALO-LES-BAINS

La Commission municipale des fêtes de Malo-les-Bains organise un grand festival permanent de musique, du dimanche 20 avril au dimanche 23 septembre.

Ce festival est réservé aux sociétés françaises et étrangères : harmonies, fanfares, orchestres, symphonies et sociétés de trompettes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Victor Dubouché, secrétaire du festival, Mairie de Malo-les-Bains.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE TOURNAI (BELGIQUE)

A l'occasion du centenaire de la fondation du Conservatoire de Musique de Tournai (Belgique), M. Fernand Godart, directeur du Conservatoire, organise un grand concours international de musique, ouvert aux sociétés de chant et d'harmonie, fanfares, harmonies chorales mixtes et probablement au chant individuel.

Le Collège échevinal s'intéresse fort à ce projet qu'il favorise de son approbation. La date n'est pas encore définitivement arrêtée.

Les sociétés intéressées peuvent dès à présent demander tous renseignements à M. Fernand Godart, directeur du Conservatoire, à Tournai (Belgique).

UN FESTIVAL A GENTILLY (SEINE)

Un grand festival aura lieu le 1^{er} Juin 1930 à Gentilly (Seine). Les harmonies et fanfares y sont conviés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. E. Roch, conseiller municipal, 7, rue de Montrouge, à Gentilly.

CLASSEMENT DE SOCIÉTÉS

MM. Fernand Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes, et Henri Roussier, directeur de l'Harmonie Municipale du Quesnoy, tous deux membres de la Commission d'Alsace de la Fédération des Musiques de Noe et de l'Alsace, ont procédé au classement de l'Union Philharmonique d'Hautmont.

Après épreuve de lecture à vue et d'exécution, la société classée première en première division première section, fut autorisée à s'inscrire dorénavant en division supérieure deuxième section.

Les mêmes personnes ont également procédé au classement de l'Harmonie Municipale de Louvroil qui, après les épreuves habituelles, a été classée en 2^e division première section.

RECOMPENSES FEDERALES

Les sociétés fédérées sont invitées dès à présent à demander à M. l'Administrateur de la Fédération, 33, rue du Château, à Lille, les imprimés nécessaires à l'octroi des récompenses qui seront attribuées à l'occasion du Congrès de 1930, en spécifiant le genre et le nombre des propositions.

UN FESTIVAL A BAUVIN (NORD)

Le dimanche 27 avril aura lieu un grand festival à Bauvin (Nord). Nous ferons connaître dans notre prochaine chronique le règlement et la liste des primes.

LE CONCOURS DE NEUILLY-SAINT-FRONT (AISNE)

harmonies, fanfares, choras d'hommes, chorales mixtes, orchestre, estudiantins, fanfares de trompettes de cavalerie et de trompes de chasse, tambours et clairons, aura lieu le samedi 31 mai, dimanche 1^{er} juin et lundi 2 juin, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

Le règlement vient d'être élaboré et peut être demandé à M. Boulanger, secrétaire général du concours, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

ON DEMANDE DES MUSICIENS

Musiques Civiles

VICHY (Allier). — Piston solo, bugle solo, trombone solo, flûte solo, un premier cor ou alto, une première trompette, une basse et une contre-basse si b, et emplois et traitements suivant aptitudes, sont demandés par l'Harmonie Municipale de Vichy. S'adresser à M. Bourbé, directeur de l'Harmonie.

LE TRAIT (Seine-Inférieure). — La Lyra des Ateliers et Chantiers de la Seine Maritime, à Le Trait, demande : employés de bureau, comptables, dessinateurs, pointeurs, magasiniers et travailleurs de tout métier, de préférence musiciens amateurs sérieux, travail et logement assurés. S'adresser à M. Coley, chef de Musique à Le Trait.

Musiques Militaires

ORLEANS. — La Musique du 131^e R. I. à Orléans, accepte des engagements de 2, 3, 4 ans. Outre les primes d'engagement, de

voulez-vous faire de Bébé un magnifique poupon ?

alors n'hésitez pas : nourrissez-le vous-même ou faites-en un Bébé Nestlé, jofflu, potelé, heureux de vivre.

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ ET FARINE LACTÉE NESTLÉ

son sont les aliments parfaits des tout-petits

NESTLÉ, 4 Avenue Bortala, PARIS (10^e)

UNE HEUREUSE SOLUTION

C'est celle apportée à la vie chère par le TIP, qui remplace le beurre dans tous les usages. Préparé exclusivement avec des produits naturels de choix, le TIP est en fait un produit semblable au beurre. D'une saveur exquise et d'une qualité incomparable, garantie par 50 années d'expérience et de fabrication scrupuleuse, le TIP est supérieur à tous les autres produits de remplacement.

Dépot à LILLE, 25, rue des Postes. — Tél. 64-84

Création d'une caisse de crédit à l'exportation agricole

L'Office central de crédit agricole vient de prendre l'initiative de la création, sous les auspices des agriculteurs de France, d'une Caisse à l'exportation agricole, qui s'est donnée pour objet de procurer aux exportateurs, sous forme d'escompte ou d'avances, les ressources dont ils ont besoin. Son action complétée, avec l'appui des Pouvoirs publics, l'œuvre de grandes associations dans l'étranger et l'organisation des exportations agricoles dont elle est destinée à favoriser le développement.



Caïdon Gleu

est un aliment de grosse valeur nutritive soit facile à digérer... La chocolaie est à la portée de tous les estomacs.

Caïdon Gleu est à la portée de tous les estomacs.

est un aliment de grosse valeur nutritive soit facile à digérer... La chocolaie est à la portée de tous les estomacs.

est un aliment de grosse valeur nutritive soit facile à digérer... La chocolaie est à la portée de tous les estomacs.

LES BONS REMÈDES

ULCÈRES VARIQUEUX. — Tous sont cicatrisés définitivement par la Pomme ULTIMA à la trichloramine. Ce remède est incomparable, puisqu'il guérit sans arrêt du travail. Le pot : 6 fr. 50 toutes pharmacies, et Pharmacie BURY, LILLE.

Société d'Horticulture du Nord

On rappelle que l'assemblée générale mensuelle de la Société d'Horticulture du Nord de la France, aura lieu dimanche 2 mars, à 17 h., au Palais Rameau (salle du 1^{er} étage).

Ordre du jour : 1^o Lecture des procès-verbaux ; 2^o Admission de nouveaux membres ; 3^o Présentation cinématographique ; 4^o Tombola de plantes variées fournies par M. Bertillon, horticulteur, à Lille.

AROME PATRELLE

Donne au bouillon goût exquis.

Surveillance des prisons de Loos et de Lille

Jeudi, sous la présidence de M. Carpentier, avocat, s'est réunie à la Préfecture du Nord, la commission de contrôle et de surveillance des prisons de Loos et de Lille, présidée par M. Borna, procureur de la République ; Foucart, président du Tribunal civil ; le professeur Leclercq, médecin légiste ; Stahl, Desrousseaux, Fosse.

La commission a entendu les rapports des visites régulières qui sont faites à la maison d'arrêt par des membres de la commission.

Des félicitations ont été adressées par le président à MM. Jourdan, Minet, Trolin, Colas, pour leur travail, relatif au relèvement moral et au reclassement des détenus et condamnés.